

AVIS DE MOTION

Règlement numéro 38-6-2021, modifiant le règlement numéro 38-2006 constituant le plan d'urbanisme révisé

Avis de motion est donné par Monsieur Marcel Therrien qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 38-6-2021 modifiant le règlement numéro 38-2006 constituant le plan d'urbanisme révisé.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale. Ces modifications portent sur la mise à jour des données relatives à l'activité commerciale et les conditions applicables pour autoriser, dans certaines parties de la zone agricole, le remplacement d'un usage commercial ou industriel existant par le biais du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 10 septembre 2021



Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de motion, ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 10 septembre 2021

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 10 septembre 2021



Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière